

Comme le prévoit l'article 37 de la loi de transformation de la fonction publique du 6 août 2019, le Département publie chaque année, la somme des dix ré
les plus élevées, en précisant également le nombre de femmes et d'hommes y figurant.

SIREN	Dénomination de l'employeur	Année	Total des 10 plus hautes rémunérations brutes annuelles en euro	Nombre de femmes bénéficiaires	Nombre d'hommes bénéficiaires	Durée cumulée en nombre de mois
22600000000000	Département de la Meuse	2018	773 101,97	5	5	120
22600000000000	Département de la Meuse	2019	841 304,44	3	7	120
22600000000000	Département de la Meuse	2020	816 825,84	2	8	120

émunérations